



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Programme pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Osse en Lot-et-Garonne

Une enquête publique se déroulera **du 17 décembre 2013 au 18 janvier 2014 inclus** dans les mairies des six communes composant le Comité de Bassin de l'Osse - Syndicat mixte du Pays d'Albret dont le siège est Centre Haussmann, 10 place Aristide Briand à Nérac (47600).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation.

Les pièces du dossier seront déposés dans les mairies **d'Andiran, Le Fréchou, Lannes, Mézin, Moncrabeau et Nérac** pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Nérac.

Horaires d'ouverture des mairies :

- Andiran : lundi et jeudi de 14 h à 18 h 30 - mardi de 8 h à 12 h - vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
- Le Fréchou : lundi de 8 h 30 à 13 h - mardi de 8 h 30 à 12 h 30 - jeudi de 13 h 30 à 18 h
- Lannes : lundi et vendredi de 9 h à 12 h - mardi et jeudi de 13 h 30 à 17 h 30
- Mézin : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h
- Moncrabeau : du mardi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Nérac : du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15 - samedi de 8 h 30 à 12 h

M. Bernard LINARES siégera dans les mairies où toutes les observations pourront lui être adressées directement :

Mairie de Nérac :

- mardi 17 décembre de 8 h 30 à 11 h 30
- samedi 4 janvier de 9 h à 12 h et samedi 18 janvier de 9 h à 12 h

Mairie de Mézin :

- vendredi 27 décembre de 14 h à 17 h et jeudi 9 janvier de 14 h à 17 h

Toute personne pourra, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la direction départementale des territoires et dans les mairies où s'est déroulée l'enquête.

Agen, le **25 NOV. 2013**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Bruno CASSETTE